

République française  
Département SOMME  
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois  
République française  
Département SOMME  
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

**COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS**

Séance du 28 juin 2019

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>35</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td><b>UNANIMITÉ</b></td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	28	Qui ont pris part au vote	35	<b>UNANIMITÉ</b>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 19 juin 2019.</p>
Conseillers en exercice	52							
Présents	28							
Qui ont pris part au vote	35							
<b>UNANIMITÉ</b>								
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le :</p> <p style="text-align: center;">- 4 JUIL. 2019</p> <p>Et publication le :</p> <p style="text-align: center;">- 5 JUIL. 2019</p>	<p><u>Présents</u> : M. GEST, Mme FOURÉ, M.M. SAVREUX, JARDÉ, HERNANDEZ, LORIC, DESSEAUX, RENAUX, Mmes FINET, BRIAULT, M.M. DEBART, MAGNIER, DURIEUX, DEFLESSELLE, AMARA, Mmes MARCEL, MAILLART, LEMAIRE, M.M. LETESSE, FRANCOIS, VILLAIN, LEPERS, BLEYAERT, LENGLET, BABAUT, SIMON, GREVIN, Mme THIEBAUT.</p> <p><u>Excusés, absents</u> : M.M. MERCUZOT, FRADCOURT, Mme HAMADI, M.M. CLAISSE, CANDELA, SOMON, PETIT, WATELAIN, BEAUVARLET, DESFOSSÉS, Mme DE WAZIERS, M.M. STOTER, LEFEUVRE, GERARD, DELNEF, DESTOMBES, Mme CARPENTIER.</p>							
	<p><u>Pouvoirs</u> :</p> <p>Mme BOHAIN a donné pouvoir à M. GEST M. CANDELA a donné pouvoir à Mme FOURÉ M. LOGNON a donné pouvoir à M. VILLAIN M. Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Mme BRIAULT M. DE WITASSE THEZY a donné pouvoir à M. DESSEAUX Mme PINON a donné pouvoir à M. HERNANDEZ Mme RODINGER a donné pouvoir à M. SAVREUX Mme FINET a donné pouvoir lors de son départ à M. RENAUX</p>							
<p>Madame FINET a quitté la séance à 16h49.</p>								

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
RENOUVELLEMENT ADHESION FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 080-200082063-20190628-D\_39-DE

2019/07/04  
510  
2/3

Début de la séance : 16h21

Fin de la séance : 17h20

Le compte-rendu analytique de la séance du 28 juin 2019 sera affiché le - 4 JUL. 2019

Séance présidée par : Monsieur Alain GEST.

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 28 juin 2019

DÉLIBÉRATION 2019/39

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCOT.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget primitif 2019,

Considérant que la Fédération Nationale des SCOT œuvre pour le rassemblement des structures porteuses de Schéma de Cohérence Territoriale dans l'objectif d'être un lieu d'échange d'expérience et de formation auprès des élus et des techniciens des SCOT, un centre de ressource et de réseaux pour accompagner et faciliter le travail des élus et des techniciens, un interlocuteur du monde des SCOT auprès des partenaires et de l'Etat et un lieu de réflexion et de prospective, acteur des débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois décide,

**Article 1 :** Le comité syndical approuve l'adhésion à la Fédération Nationale des SCOT pour l'année 2019.

**Article 2 :** Le comité syndical autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

ADOPTE A L'UNANIMITE

  
Pôle Métropolitain  
du Grand Amiénois

Le Président,  
Alain GEST



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'AMIENS.

POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
RENOUVELLEMENT ADHESION FEDERATION NATIONALE DES SCOT